

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

CANTON DU MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

ARRETE DU MAIRE

Objet : Fermeture des secteurs d'alpinisme Vent du Dragon et leurs accès depuis l'Aiguille du Midi Du 25 octobre au 5 novembre 2021 inclus

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la pratique de l'alpinisme des secteurs Vent du Dragon et leurs accès, à l'occasion des travaux de sécurisation du Piton Central de l'Aiguille du Midi prévus par la Compagnie du Mont-Blanc, afin d'assurer la sécurité des pratiquants, et d'éviter le risque d'accident,

ARRETE

Article 1 - la pratique de l'alpinisme sur les secteurs Vent du Dragon et leurs accès, est interdite du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021.

Article 2 - La mise en place de la signalisation ainsi que de sa maintenance seront assurées par la Compagnie du Mont-Blanc.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le 26 octobre 2021

**Pour le Maire, Éric FOURNIER
Claude Jacot, Adjoint au Maire en charge de la
sécurité en montagne**



**Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :**